



DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le onze juin à dix-huit heures, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de madame Isabelle DUFAU, vice-présidente du CCAS.

n° 32/2026

Date de convocation : 3 juin 2026

Présents : Mesdames CORRIHONS Nicole, DUFAU Isabelle, HORGUES Mireille, LALANNE Nelly, PANELAY Isabelle et PORTET Fabienne ; Messieurs MIREMONT Didier et PAMART Denis.

Excusés : Madame LOGEZ Marie-France ; messieurs MABILLET Marc, PRADEILLE Jean-Luc et ROBLES Antoine.

Absente ayant donné procuration :

Madame DAMOUR Françoise a donné procuration à madame DUFAU Isabelle.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Madame la vice-présidente rappelle aux membres du conseil d'administration qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services. Elle présente le tableau des emplois actualisé (document joint).

- 1 poste d'aide-soignant de classe supérieure à temps complet est supprimé
- 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35^{ème}) est supprimé
- 1 poste d'agent social à temps non complet (28/35^{ème}) est supprimé
- 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet est créé
- 1 poste d'aide-soignante de classe normale à temps non complet (25/35^{ème}) est créé

Les membres du comité social territorial réunis en séance le 2 juin 2026 ont exprimé un avis favorable, à l'unanimité s'agissant des postes susvisés.

Où l'exposé de madame la vice-présidente, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent le tableau des effectifs ainsi modifié.

Vote de la question - nombre de votants : 9 (dont 1 procuration)

pour : 9 contre : - abstention : -

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations



Fait à TARNOS, le 12 juin 2026

Le Président du C.C.A.S,
Marc MABILLET